



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité
de l'Institut supérieur d'informatique**

Mars 2022

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de l'Institut supérieur d'informatique (ci-après appelé l'Institut) s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité de l'Institut et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation de l'Institut, couvrant la période d'observation 2014-2019 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 15 septembre 2020. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite d'audit le 1^{er} et le 2 décembre 2020². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, le comité de direction, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'Institut, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

-
1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 pages.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Murielle Lanciault, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M^{me} Carole Lanoville, professeure agrégée à la faculté des sciences de l'éducation à l'UQAM, et de M^{me} Lisa Boyle, conseillère pédagogique au Cégep John Abbott. Le comité était assisté de M^{me} Claudia Pilote, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. Pour respecter les consignes sanitaires édictées par le Gouvernement du Québec en raison de la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie de COVID-19, la visite s'est tenue en mode virtuel plutôt qu'en mode présentiel comme le prescrit habituellement le processus d'audit établi par la Commission. Pour assurer le bon déroulement de la visite en mode virtuel, M. Michel Nadeau, agent de recherche, a agi à titre de facilitateur.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

L'Institut est un établissement privé non subventionné situé à Montréal. Depuis 1997, il détient un permis reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et offre des formations en continu menant à des attestations d'études collégiales dans le domaine des technologies de l'information. L'Institut a pour mission de former des travailleurs performants et autonomes qui se distinguent par leur maîtrise des technologies de pointe.

Au cours de la période d'observation, de 4 à 6 programmes ont été donnés parmi *Gestion de projets informatiques T.I.*, *Programmation, réseaux et télécommunications*, *Programmation et technologies internet*, *Réseaux informatiques et sécurité*, *Programmation spécialisée en jeux 2D-3D* et *Intégration de site web*. Entre 2014 et 2018, la population étudiante est demeurée relativement stable (entre 78 et 93 étudiants), mais en 2018-2019, elle a considérablement augmenté, passant à 494 étudiants. Depuis 2018, l'Institut propose ses formations à des étudiants étrangers et ses cours sont désormais offerts en français et en anglais. C'est ce qui explique la hausse d'étudiants à la fin de la période d'observation. Cette croissance s'est poursuivie en 2019-2020. Le nombre d'employés a suivi la même tendance. De 2014 à 2018, l'Institut embauchait 17 personnes, soit 7 professeurs, 3 professionnels, 4 cadres et 3 personnes faisant partie du personnel de soutien. Au terme de la période d'observation, soit en 2018-2019, il y avait 57 employés, dont 38 professeurs, 6 professionnels, 7 cadres et 6 membres du personnel de soutien. Les embauches se sont également poursuivies en 2019-2020.

La structure organisationnelle de l'établissement a été revue à la suite de son expansion. Le conseil d'administration est composé de 5 membres dont 3 sont actifs au sein de l'Institut et assurent l'administration des services juridiques, de la comptabilité, des ventes, du personnel administratif et des ressources humaines. La gestion de l'Institut est confiée à deux directions, soit la Direction technique, qui encadre les techniciens informatiques et le personnel de soutien, et la Direction des études, qui encadre les professeurs, le Service des admissions et le Service de placement. Au cours de la période d'observation, les personnes en poste à la Direction générale, à la Direction des études ainsi qu'à la Présidence du conseil d'administration sont demeurées les mêmes.

La démarche d'autoévaluation

L'Institut a entrepris sa démarche d'autoévaluation à l'hiver 2019. Un comité d'autoévaluation formé de la directrice générale, du directeur des études, du directeur

adjoint aux études et d'un professeur a d'abord été mis en place afin de démarrer la réflexion. Cependant, en raison du déménagement de l'établissement ainsi que des autres démarches devant être entreprises dans le contexte de sa croissance, l'Institut a demandé un report de la date de dépôt de son rapport d'autoévaluation. Les travaux ont repris l'année suivante par la production du devis d'évaluation adopté en février 2020. Ce dernier fait état d'enjeux liés notamment à la croissance des effectifs étudiants, au déménagement de l'Institut et à l'implantation d'un nouveau système d'information, auxquels le comité d'autoévaluation a accordé une attention particulière au cours de sa démarche. Ce fut un défi pour le comité d'autoévaluation de devoir témoigner à la fois de la situation qui prévalait au début de la période d'observation et de celle qui prévalait à la fin. Des sous-comités ont été mis en place afin de couvrir chacun des critères relatifs à la qualité des programmes et à la qualité de l'évaluation des apprentissages. Des données ont été extraites du système d'information concernant, entre autres, le profil des étudiants, les inscriptions, les taux de réussite et de diplomation ainsi que les taux de satisfaction des étudiants pour chaque cours suivi. Des données issues de questionnaires soumis aux étudiants, aux diplômés et aux professeurs ainsi que des données compilées par le Service de placement ou recueillies lors des journées carrières ont également été analysées. Le comité a évalué l'efficacité de ses mécanismes, établi un constat des forces et des faiblesses et déterminé des actions qu'il a consignées dans un plan d'action joint en annexe du rapport d'autoévaluation. Ce dernier a été adopté par le conseil d'administration en septembre 2020 et a été diffusé à l'ensemble du personnel de l'Institut. Il fait état d'enjeux supplémentaires survenus en raison de la pandémie de la COVID-19.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Pour veiller à la qualité de ses programmes d'études, l'Institut dispose d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). La version en vigueur durant la période d'observation a été adoptée par le conseil d'administration de l'établissement en avril 2004. Dans son rapport d'évaluation de juin de la même année, la Commission a jugé que cette politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. La PIEP couvre l'ensemble des programmes offerts par l'Institut et est sous la responsabilité de la Direction générale et de la Direction des études. Les objectifs de la politique découlent des objectifs généraux de l'Institut et visent principalement à offrir une formation de qualité aux étudiants.

En outre, l'Institut met en œuvre une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages. La PIEA en vigueur au cours de la période d'observation a été adoptée par l'Institut en mai 2010. Sous la responsabilité de la Direction générale, elle vise notamment à rendre public le cadre général de l'évaluation des étudiants, à garantir le droit à une évaluation juste et équitable, à établir clairement les responsabilités et les rôles de chacun dans le processus

d'évaluation des apprentissages ainsi qu'à garantir la qualité des apprentissages et de leur évaluation. En mars 2011, la Commission a jugé que cette politique était partiellement satisfaisante et a recommandé à l'Institut de s'assurer que les conséquences liées aux absences n'empêchent pas l'étudiant de témoigner de sa maîtrise des compétences du cours dans lequel il est inscrit. Elle lui a également recommandé de s'assurer que l'évaluation finale du cours ait un poids significatif prépondérant permettant de mesurer l'atteinte par l'élève des objectifs selon les standards du cours.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

L'Institut s'est doté d'une PIEP en vue de guider le processus d'évaluation de ses programmes. Celle-ci prévoit deux modes d'évaluation, soit l'évaluation continue et l'évaluation globale. Le premier consiste à l'analyse constante des données issues du système d'information de l'Institut tandis que le second correspond à une étude exhaustive de l'ensemble des données recueillies sur un programme au cours d'une période de 5 à 8 ans au maximum. Au cours de la période d'observation, l'Institut n'a pas réalisé d'évaluation globale.

Afin de mettre en œuvre son processus d'évaluation continue, la Direction des études a tenu, deux fois par année, des journées pédagogiques réunissant l'ensemble du personnel de l'Institut. À partir des commentaires des professeurs, des données issues du système d'information et de celles recueillies par le Service de placement, tous les programmes ont été analysés et, le cas échéant, des modifications ont été retenues. Un procès-verbal a été produit au terme de chacune de ces rencontres afin de consigner les constats ainsi que les décisions prises. La Direction des études a été responsable d'assurer le suivi de ces dernières et, au besoin, d'officialiser les modifications requises auprès du Ministère. Depuis l'hiver 2018, compte tenu des défis liés à la croissance de l'établissement, ce mécanisme a été interrompu. L'Institut envisage de reprendre les journées pédagogiques à l'hiver 2021 après avoir adapté leur format au nombre accru d'intervenants, ce que la Commission l'**invite** à faire.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Pour veiller à la **pertinence** des programmes d'études, l'Institut met en œuvre plusieurs mécanismes. Au cours de la période d'observation, l'Institut a organisé 14 journées carrières pour les étudiants. À la fin de chacune de ces journées, les employeurs étaient conviés à un échange avec la Direction générale et le Service de placement afin de communiquer leurs attentes à l'égard des programmes offerts. Le Service de placement recueille également les commentaires des employeurs lors du placement des étudiants, que ce soit en milieu de stage ou sur le marché du travail. Lors des stages, les employeurs doivent compléter une évaluation portant sur les compétences techniques, le potentiel du candidat et l'atteinte des objectifs définis dans l'entente de stage. En outre, les finissants doivent tenir un journal de bord et produire un rapport de stage. Ces documents sont lus par les professeurs ainsi que par la Direction des études pour s'assurer que les objectifs, les standards et le contenu des programmes répondent aux besoins du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants. Les journées de remise des diplômes sont l'occasion pour la Direction de l'Institut d'échanger avec des diplômés qui sont sur le marché du travail depuis environ un an, ce qui lui permet d'apprécier leur niveau de satisfaction face à la formation reçue. L'Institut veille également à ce que ses programmes correspondent aux attentes des étudiants par l'entremise d'un questionnaire transmis à la fin de chaque cours. Généré par le système informatique de l'Institut, le questionnaire apparaît à l'écran des étudiants ayant complété un cours et cesse de s'afficher lorsqu'il est complété ou que l'étudiant refuse de le compléter. Les résultats sont compilés par la Direction des études, puis communiqués au professeur ayant offert le cours. L'embauche de professeurs pigistes issus de l'industrie constitue une autre source d'information sur les besoins et les tendances du marché du travail. Enfin, les professeurs permanents disposent de six semaines par année pour effectuer une veille technologique. Celle-ci vise à maintenir à jour leurs connaissances, notamment sur les nouvelles technologies, en vue d'améliorer le contenu des cours. L'ensemble des mécanismes veillant à la pertinence des programmes d'études permet de recueillir des données qui sont considérées, lors des journées pédagogiques, à des fins d'amélioration des programmes offerts.

Dès l'élaboration de ses programmes d'études, l'Institut porte une attention à leur **cohérence**. Un cadre (cahier de programme) est élaboré pour chacun des programmes. Celui-ci comprend la présentation du programme, la liste des tâches liées à la profession, la description de la profession ainsi que la présentation des intentions éducatives, de la formation spécifique, des compétences et de la séquence des cours. Le mécanisme d'élaboration, de révision et d'approbation des plans de cours veille notamment à ce que les exigences propres à chaque activité d'apprentissage soient reflétées dans le plan de

cours et établies de façon claire et réaliste. L'Institut dispose de plans de cours institutionnels et les cours sont offerts en continu, soit un cours à la fois. Ils sont élaborés ou révisés par un professeur permanent qui consulte ensuite les autres professeurs pour s'assurer de la complémentarité séquentielle de la formation continue et éviter les redondances. Pour s'assurer que les exigences propres à chaque activité d'apprentissage soient reflétées dans le plan de cours et établies de façon claire et réaliste, chaque plan de cours doit être approuvé par la Direction des études qui s'appuie sur les cadres de programme et les orientations prises lors des journées pédagogiques. En outre, le questionnaire complété par les étudiants au terme de chaque cours vérifie s'ils considèrent que les objectifs définis dans le plan de cours ont été atteints, que la structure du cours a favorisé l'atteinte de ces objectifs, qu'un lien a été établi entre le contenu théorique et l'application pratique de la matière enseignée et que la charge de travail correspond à ce qui est indiqué au plan de cours.

L'Institut met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. La formation offerte en continu, un cours à la fois, est principalement dispensée selon la méthode explicite. Celle-ci est orientée sur la mise en pratique des notions apprises dans le but de favoriser le développement des compétences et l'Institut est d'avis qu'elle favorise la rétention des concepts enseignés. Le choix d'autres méthodes pédagogiques fait l'objet de discussions notamment lors des journées pédagogiques et lors de l'intégration d'un nouveau professeur. Le questionnaire complété par les étudiants au terme de chaque cours évalue entre autres leur satisfaction quant aux méthodes d'enseignement retenues, aux documents fournis et au support pédagogique reçu. Par ailleurs, l'Institut met en place différentes mesures d'encadrement afin de soutenir ses étudiants. Il s'assure de la disponibilité des professeurs permanents en exigeant qu'ils soient présents dans l'établissement après leurs cours, et de celle des professeurs pigistes en incluant du temps rémunéré à cette fin dans leur contrat. Le Service des admissions est disponible pour orienter les étudiants dans leur cheminement scolaire et les services techniques veillent à la gestion des équipements informatiques en plus d'offrir du support aux utilisateurs. La Direction des études offre des mesures d'accompagnement aux étudiants ayant des besoins particuliers. De plus, elle accompagne les étudiants en difficulté repérés par les professeurs ou lorsqu'elle effectue le suivi des données sur la réussite et la présence en classe. Les étudiants ont la possibilité de reprendre un cours sans frais au besoin. Toutefois, compte tenu de sa croissance, l'Institut indique, dans son rapport d'autoévaluation, que le suivi et les interventions immédiates auprès des étudiants en difficulté sont plus difficiles à réaliser de la part de la Direction des études. La Commission **suggère** à l'Institut de mettre en œuvre un mécanisme pour assurer le suivi des diverses mesures qu'il met en place pour aider les étudiants à réussir.

L'Institut s'est doté de mécanismes pour veiller à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation. Les personnes qui souhaitent obtenir un emploi comme professeur ou pigiste doivent répondre à des critères d'embauche précis. Un membre de la Direction des études, accompagné d'un professeur, réalise une entrevue.

Depuis son expansion, l'Institut a embauché une personne dédiée au recrutement du personnel qui participe également au comité de sélection. Les candidats sélectionnés font ensuite l'objet d'une évaluation par leurs pairs, soit en faisant une présentation orale ou en répondant à des mises en situation. Les nouveaux professeurs reçoivent un cours « clés en main » qui leur est présenté par le responsable du programme ou par le professeur permanent associé au cours. Les professeurs ont recours à une plateforme d'apprentissage en ligne afin de se partager le contenu des cours. Un coordonnateur a été engagé à la suite de l'expansion, notamment pour établir le lien entre les professeurs permanents et les pigistes afin de favoriser leur intégration. Lors de la visite, les professeurs rencontrés ont témoigné du support et des échanges soutenus entre pairs ainsi que de la disponibilité de la Direction des études en cas de besoin. En ce qui a trait au perfectionnement, les professeurs disposent de six semaines pour effectuer une veille technologique. Celles-ci sont planifiées lors d'une rencontre avec la Direction des études. Des objectifs de perfectionnement sont établis et font l'objet d'un suivi par la Direction des études. Une période d'échange entre les professeurs permet également de s'assurer des retombées du perfectionnement. Les professeurs qui souhaitent suivre une formation en dehors des six semaines réservées à la veille technologique sont invités à en faire la demande à la Direction des études. L'Institut acquitte les frais des formations autorisées. Par ailleurs, le questionnaire complété par les étudiants au terme de chaque cours fait état de leur appréciation du professeur, notamment en ce qui a trait aux explications et aux réponses données par celui-ci. Les résultats du questionnaire sont compilés par la Direction des études qui les communique ensuite au professeur. Puisque les cours sont d'une durée de 2 à 3 semaines, les professeurs font ainsi l'objet d'une évaluation régulière. De plus, annuellement, la Direction des études procède à leur évaluation formelle lors d'une rencontre individuelle.

La Direction générale veille à ce que les ressources financières soient suffisantes dans le cadre d'une planification annuelle. La Direction technique s'assure, quant à elle, que l'Institut dispose de ressources matérielles adéquates pour répondre aux besoins de ses formations en renouvelant ses équipements tous les trois ans afin de demeurer à la fine pointe de la technologie. Présente lors des journées pédagogiques, elle est également à l'affût des besoins découlant de la révision des programmes. De plus, elle répond en tout temps aux besoins formulés par les professeurs. Par ailleurs, à travers le mécanisme de demande de modification du permis, l'Institut doit faire la démonstration qu'il dispose des ressources nécessaires à la réalisation de ses programmes. À la suite de sa croissance, l'établissement a d'ailleurs déménagé dans de nouveaux locaux et l'ensemble des étudiants ont reçu un portable au début de leur formation. Les services techniques veillent au bon fonctionnement et à la disponibilité des appareils, en plus d'offrir du dépannage à distance ou sur rendez-vous. La Commission encourage l'Institut à maintenir l'ensemble de ses mécanismes assurant l'adéquation de ses ressources aux besoins de formation.

En ce qui a trait à l'**efficacité** des programmes d'études, l'Institut s'assure que les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration permettent de former des effectifs étudiants

capables de réussir les programmes d'études. D'abord, le dossier des étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'Institut est analysé par le Service des admissions qui s'attarde aux résultats scolaires, à la formation ou à l'expérience antérieure ainsi qu'à la lettre de motivation. Les candidats retenus sont ensuite convoqués en entrevue afin de valider leur compréhension de la formation, les informer sur les différents programmes offerts par l'Institut et les guider dans leur choix. Des tests de logique ou de mathématiques ainsi qu'une évaluation de la maîtrise de la langue peuvent être réalisés au besoin. Une fois admis, les étudiants bénéficient d'une journée d'accueil durant laquelle ils rencontrent le personnel de l'Institut, sont informés des règles et du déroulement des cours et reçoivent le matériel nécessaire à leur formation. Enfin, chaque programme débute par un cours d'initiation.

Pour s'assurer que les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards, la Direction des études porte un regard sur l'ensemble des plans de cours en tenant compte de la PIEA et du cadre élaboré pour chaque programme. Pour chaque cours, une grille de corrélation entre les objectifs déterminés dans le plan de cours et les évaluations qui seront réalisées a été développée. Tout comme les plans de cours, les instruments d'évaluation sont institutionnels. Ils sont élaborés par les professeurs permanents avant de faire l'objet d'une approbation par la Direction des études. Par ailleurs, au cours de la période d'observation, l'Institut a noté que les taux de réussite et de diplomation étaient satisfaisants en effectuant le suivi des données fournies par son système d'information. Ayant migré vers un nouveau système d'information à la fin de la période d'observation, l'Institut travaille actuellement à parfaire les extractions afin d'obtenir des données plus détaillées. Enfin, l'évaluation du stage, qui constitue un projet intégrateur, ainsi que les témoignages recueillis lors de la journée de remise des diplômes permettent à l'Institut de s'assurer que les diplômés satisfont aux standards en ce qui regarde l'acquisition des diverses compétences établies pour les programmes d'études.

L'Institut met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **qualité de la gestion** des programmes d'études. Le processus de recrutement et d'accueil des nouveaux étudiants ainsi que le processus d'intégration des nouveaux professeurs veillent à ce que la description des programmes d'études leur soit dûment distribuée et expliquée. Le processus d'approbation des plans de cours et des instruments d'évaluation veille, quant à lui, à ce que l'application de la PIEA, dans les programmes d'études, soit efficace. C'est principalement lors des journées pédagogiques qu'un regard est porté sur les forces et les faiblesses des programmes d'études et de chacune des activités d'apprentissage. Au cours de la période d'observation, le suivi des programmes s'appuyait notamment sur les données extraites du système d'information développé par l'Institut. Ce dernier avait été conçu pour prendre en charge les règles découlant de la PIEA et de la PIEP. Or, compte tenu de l'augmentation importante du nombre d'étudiants et de l'incapacité du système à traiter l'ensemble des données qui en découlent, l'Institut a fait le choix de se doter d'un nouveau système d'information. Un travail de précision de l'extraction des données est en cours. La Commission **invite** l'Institut à poursuivre le déploiement de son nouveau système

d'information afin qu'il fournisse les données nécessaires à l'évaluation de ses programmes. La croissance a également poussé l'Institut à revoir ses structures, l'exercice des fonctions de gestion et ses moyens de communication afin qu'ils continuent de favoriser le bon fonctionnement des programmes d'études. En plus d'une nouvelle plateforme de gestion de l'enseignement, de nouveaux outils de communication entre les professeurs et auprès des étudiants sont désormais utilisés. L'organigramme a été revu, l'Institut a procédé à de nouvelles embauches et a entamé une révision des rôles et des responsabilités. La Commission **invite** l'Institut à poursuivre sa restructuration et à formaliser les mécanismes qui tiendront compte de son expansion et des besoins qui en découlent.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au cours de la période d'observation, l'Institut a mis en place de nouveaux mécanismes, mais il n'a pas procédé à l'évaluation de l'application de sa PIEP ni à son actualisation. Dans son rapport d'autoévaluation, l'Institut explique avoir souhaité attendre la fin de son expansion afin de mieux distinguer les défis et les besoins qui en découlent en vue d'effectuer une révision tenant compte de sa nouvelle réalité. Il prévoit réaliser cet exercice à l'hiver 2021. Au moment de la visite, l'Institut n'avait pas entrepris ces travaux. Il estime que la révision de sa PIEP l'amènera à revoir l'ensemble des mécanismes assurant la qualité de ses programmes. La Commission **suggère** à l'Institut de réviser et d'actualiser sa PIEP, comme prévu dans son plan d'action, afin qu'elle encadre mieux les pratiques en matière d'évaluation des programmes d'études.

Pour conclure, bien que l'Institut devra réviser ses mécanismes afin de tenir compte de sa croissance, la Commission tient à souligner le sentiment d'appartenance à l'Institut qui s'est manifesté lors des différentes rencontres ainsi que le leadership de la Direction générale et de la Direction des études en vue de développer et de maintenir la qualité. Elle note également l'engagement des professeurs, leur passion pour le domaine de l'enseignement de même que l'efficacité des mécanismes de communication entre eux. La Commission rappelle à l'Institut qu'elle l'invite à reprendre les journées pédagogiques après avoir adapté leur format au nombre accru d'intervenants. Elle lui suggère aussi de mettre en œuvre un mécanisme pour assurer le suivi des diverses mesures qu'il met en place pour aider les étudiants à réussir. Elle l'invite à poursuivre le déploiement de son nouveau système d'information afin qu'il fournisse les données nécessaires à l'évaluation de ses programmes ainsi qu'à poursuivre sa restructuration et à formaliser les mécanismes qui tiendront compte de son expansion et des besoins qui en découlent. Enfin, elle suggère à l'Institut de réviser et d'actualiser sa PIEP, comme prévu dans son plan d'action, afin qu'elle encadre mieux les pratiques en matière d'évaluation des programmes d'études.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.
--

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEA constitue le principal mécanisme mis en œuvre par l'Institut afin de veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants. Cette politique prescrit notamment les règles et les normes relatives au cours, à l'évaluation des apprentissages aux modes et aux instruments utilisés, au plan de cours ainsi qu'à la sanction des études. Elle précise aussi les responsabilités des étudiants, des professeurs, de la Direction des études et de la Direction générale. Au cours de la période d'observation, la Direction des études s'est assurée que la PIEA soit appliquée dans tous les cours offerts par l'Institut. Une copie des principales règles d'évaluation et de conduite établies dans la PIEA a également été signée par tous les étudiants admis à l'Institut.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Divers mécanismes veillent à la **justice** de l'évaluation des apprentissages. Parmi eux, certains assurent la diffusion de l'information aux étudiants concernant les règles d'évaluation des apprentissages. Les principales règles de la PIEA sont d'abord présentées lors de la journée d'accueil. Elles apparaissent au contrat que les étudiants doivent signer avant d'entreprendre leur formation. La Direction des études vérifie qu'elles soient également incluses dans l'ensemble des plans de cours. Le mécanisme d'approbation des plans de cours et l'utilisation d'une grille de corrélation pour concevoir les instruments d'évaluation permettent à l'Institut de veiller à ce que l'évaluation des étudiants soit impartiale. L'Institut s'en assure de surcroît par le questionnaire complété par les étudiants au terme de chaque cours. Ces derniers doivent indiquer si les évaluations vérifient bien la maîtrise de la compétence enseignée et si la correction des travaux et des examens permet de faire le point sur la compréhension du contenu du cours. En ce qui a trait au processus de reconnaissance des acquis, l'Institut peut accorder jusqu'à trois équivalences de cours

au moment de l'admission. Afin de garantir l'impartialité de ce processus, les étudiants doivent réussir à 75 % un examen démontrant qu'ils possèdent les compétences requises. Par ailleurs, d'autres mécanismes permettent à l'Institut de garantir l'accès aux étudiants à un droit de recours. La PIEA prévoit qu'un étudiant peut demander au professeur des informations relatives à la correction de ses travaux et de ses examens puisqu'il dispose de 10 jours ouvrables pour déposer une demande de révision de notes. Lors de la visite, la Commission a pu constater que les demandes de révision de notes sont rares et que les étudiants qui souhaitent mieux comprendre leurs notes en discutent directement avec leurs professeurs pendant le cours. Les étudiants ont néanmoins souligné qu'ils obtiennent moins de rétroaction par rapport à la note finale puisque le cours est complété et qu'ils ont commencé un autre cours.

L'Institut met en œuvre des mécanismes qui veillent à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages. La Direction des études porte un regard sur tous les plans de cours et les instruments d'évaluation en tenant compte de la PIEA et des cadres élaborés pour chaque programme. L'ensemble de ces documents sont institutionnels. Ils ne peuvent être modifiés sans faire l'objet d'une nouvelle approbation par la Direction des études, ce qui permet que l'évaluation soit équivalente dans le cas de cours donnés par différents professeurs. Une grille de corrélation entre les objectifs déterminés dans le plan de cours et les évaluations qui seront réalisées a été développée afin que l'évaluation des apprentissages soit en lien avec le contenu enseigné. Par ailleurs, comme prévu à la PIEA, les étudiants doivent obtenir une note minimale de 50 % à leurs examens pour que les résultats obtenus lors des travaux pratiques, réalisés en équipe, soient comptabilisés. Les professeurs ont également recours à un logiciel, permettant de comparer des versions des travaux demandés, ainsi qu'à des exposés oraux pour s'assurer que, dans le cadre des travaux d'équipe, chaque étudiant atteigne individuellement les objectifs selon les standards visés. Ils s'en assurent ultimement lors de l'évaluation du stage qui intègre l'ensemble des compétences développées au cours de la formation. En effet, les finissants doivent tenir un journal de bord hebdomadaire faisant état de leurs objectifs et de leurs réalisations, puis produire un rapport de stage incluant, entre autres, une synthèse des technologies utilisées et un bilan des apprentissages réalisés. À l'aide d'un questionnaire fourni par l'Institut, l'employeur évalue aussi l'étudiant sur le plan des compétences techniques, du potentiel du candidat et de l'atteinte des objectifs définis dans l'entente de stage.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au cours de la période d'observation, l'Institut a apporté quelques ajustements à sa PIEA pour tenir compte des avis émis par la Commission lors de l'évaluation de son efficacité potentielle, mais il n'a pas procédé à l'évaluation de son application ni à une actualisation menant à une adoption par le conseil d'administration. Dans son rapport d'autoévaluation, l'Institut explique avoir souhaité, comme pour la PIEP, attendre la fin de son expansion afin de mieux distinguer les défis et les besoins qui en découlent en vue d'effectuer une révision

tenant compte de sa nouvelle réalité. L'Institut a déjà entamé sa réflexion sur certains articles de la politique et prévoit adopter, puis diffuser, en français et en anglais, une nouvelle version à l'été 2021. La Commission **suggère** à l'Institut de réviser et d'actualiser sa PIEA, comme prévu dans son plan d'action, afin qu'elle encadre mieux les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages des étudiants.

Pour conclure, la Commission note que la journée d'accueil des nouveaux étudiants leur permet d'être bien informés des règles d'évaluation des apprentissages dès le début de leur formation. La production de plans de cours et d'instruments d'évaluation institutionnels constitue une autre force qu'elle tient à souligner. Elle rappelle à l'Institut qu'elle lui suggère de réviser et d'actualiser sa PIEA, comme prévu dans son plan d'action, afin qu'elle encadre mieux les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages des étudiants.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

Regard de l'Institut sur l'ensemble du système d'assurance qualité

En conclusion de son rapport d'autoévaluation, l'Institut juge que son système d'assurance qualité et sa gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité. La croissance qu'a connue l'Institut à la fin de la période d'observation l'amène actuellement à revoir ses mécanismes d'assurance qualité. Il mise sur l'évaluation continue de ses programmes ainsi que sur la contribution des membres de son personnel qui font preuve de flexibilité et d'engagement. Il est d'avis que le retour régulier des journées pédagogiques, l'optimisation et la récurrence de ses pratiques de rétroaction des employeurs, des étudiants et des enseignants ainsi que le suivi des indicateurs de performance fondés sur les statistiques issues de son nouveau système d'information permettront de témoigner de sa capacité à assurer l'amélioration continue de la qualité.

Plan d'action

L'Institut a élaboré un plan d'action au terme de sa démarche d'autoévaluation. Il a déterminé des pistes d'action au regard des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages. Pour chacune d'elles, une instance responsable et une échéance ont été convenues. La Commission estime que les actions à mener sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des points à améliorer observés par l'Institut dans le cadre de sa démarche d'autoévaluation. Au moment de la visite, certaines actions avaient été entreprises, comme l'implantation et l'optimisation du nouveau système d'information, la révision de certains articles de la PIEA et la restructuration du Service de placement.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité de l'Institut supérieur d'informatique et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

L'Institut met en œuvre des mécanismes efficaces pour veiller à la qualité de ses programmes d'études. La Commission tient à souligner le sentiment d'appartenance à l'Institut qui s'est manifesté lors des différentes rencontres ainsi que le leadership de la Direction générale et de la Direction des études en vue de développer et de maintenir la qualité. En outre, elle note l'engagement des professeurs, leur passion pour le domaine d'enseignement de même que l'efficacité des mécanismes de communication entre ces derniers. Toutefois, la Commission suggère à l'Institut de mettre en œuvre un mécanisme pour s'assurer du suivi des diverses mesures qu'il met en place pour aider les étudiants à réussir. Elle lui suggère également de réviser et d'actualiser sa PIEP, comme prévu dans son plan d'action, afin qu'elle encadre mieux les pratiques en matière d'évaluation des programmes d'études. Depuis, l'hiver 2018, compte tenu des défis liés à la croissance de l'Institut, la tenue des journées pédagogiques lui ayant permis de mettre en œuvre son processus d'évaluation continue des programmes a été interrompue. L'Institut envisage de reprendre les journées pédagogiques à l'hiver 2021, après avoir adapté leur format au nombre accru d'intervenants, ce que la Commission l'invite à faire. Elle l'invite aussi à poursuivre le déploiement de son nouveau système d'information afin qu'il fournisse les données nécessaires à l'évaluation de ses programmes ainsi qu'à poursuivre sa restructuration et à formaliser les mécanismes qui tiendront compte de son expansion et des besoins qui en découlent.

L'Institut met également en œuvre des mécanismes efficaces pour veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. La Commission note que la journée d'accueil des nouveaux étudiants leur permet d'être bien informés des règles d'évaluation des apprentissages dès le début de leur formation. La production de plans de cours et d'instruments d'évaluation institutionnels constitue une autre force qu'elle tient à souligner. Toutefois, elle suggère à l'Institut de réviser et d'actualiser sa PIEA, comme prévu dans son plan d'action, afin qu'elle encadre mieux les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages des étudiants.

Les suites de l'évaluation

La Commission considère, en l'absence de réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de l'Institut, que celui-ci souscrit aux avis formulés et aux jugements émis.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME